



SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CNP-APA 13-14 Juin 2019

N° 76 31 08 68 331

Auprès de la Préfecture de la région Occitanie.

N° SIRET 524 200 706 00025

Entre les soussignés :

1) La **Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA)**, association loi 1901, dont le siège sociale est situé 7 La Mesleraye - 50400 Saint Planchers – France.

Et

2) Nom de l'entreprise cliente :

Adresse :

N°Siret :

Dit « le Client ».



Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

7 La Mesleraye - 50400 Saint Planchers – France

www.sfp-apa.fr



En application des dispositions du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie, est conclue la convention suivante,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

En exécution de la présente convention, la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA) s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Les ateliers 'Formation' du Congrès National des Professionnels en APA (CNP-APA)

- **Objectif(s) pédagogique(s) de la formation :**

Les ateliers 'Formation' du CNP-APA 2019 contribuent à la formation des enseignants en Activité Physique Adaptée et autres professionnels tout au long de leur carrière et de tout autre professionnel intéressé par la thématique de l'APA (professionnels et réseau de santé, intervenants psycho-socio-éducatifs, responsables d'institution...).

Combinant des contenus théoriques et pratiques, ces ateliers contribuent à l'acquisition, à l'actualisation et au perfectionnement de connaissances et au développement de nouvelles compétences, utiles aux porteurs de projets en Activité Physique Adaptée. Ils visent à favoriser l'amélioration permanente des pratiques des enseignants en APA en poste et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Ils soutiennent également l'innovation et l'évaluation en APA.

Cette année, les ateliers 'Formation' du CNP-APA auront pour objectifs spécifiques :

- L'actualisation des connaissances sur des **méthodes et outils utiles à l'intervention en APA**
- **L'optimisation des prises en charge en APA** auprès de différents publics

- **Personne(s) chargée de coordonner l'organisation du stage de formation :**

Nom : **VERGNAULT**

Prénom : **Mathieu**

Fonction : Administrateur de la SFP-APA, Coordinateur du CNP-APA 2019.

Contacts : Adresse mail : congres@sfp-apa.fr ; tél : 06 87 91 19 48

- **Intervenants formateurs**

L'ensemble des formateurs du CNP-APA seront présentés dans le livret du congrès disponible sur le site internet suivant : www.cnp-apa.sfp-apa.fr

- **Durée :** Période : du **13/06/2019** au **14/06/2019**
Durée minimum de la formation : 9h soit une journée
Durée maximum de la formation : 18h soit deux journées
Nombre total de sessions : 10, soit 5 par journée



SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

- **Lieu de la formation : UFR STAPS de Bobigny, Université Paris 13,**
Adresse : UFR Santé, Médecine & Biologie Humaine, 74, rue Marcel Cachin
Code postal : 93017
Ville : Bobigny cedex
- **Pré requis pour suivre la formation :**

Les ateliers 'Formation' du CNP-APA 2019 sont accessibles aux professionnels en APA au diplômés a minima d'une Licence STAPS mention APA, aux professionnels de santé (docteurs en médecine, masseur-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, infirmiers, sage-femme, diététiciens diplômés, salariés ou libéraux), aux éducateurs, assistants du travail social, psychologues et responsables d'établissement et structures diplômés.

- **Modalités du déroulement et de validation :**

x Formation présentielle

Copie du programme détaillé en annexe

Moyens pédagogiques et techniques :

Moyens mis à disposition des formateurs :

Amphithéâtres, salles de cours, gymnases, espaces extérieurs. Support papier, livret d'accueil incluant les résumés des communications orales et ateliers pratiques, stylos, Pointeur, vidéoprojecteur.

Moyens mis à disposition des stagiaires :

Prise de note : Support papier, livret d'accueil incluant les résumés des communications orales et ateliers pratiques, stylos. Petit matériel de musculation : haltères, élastiques, cerceaux, balles lestées, chaises, tables, tapis de sol, medicine ball. Matériel d'évaluation de la condition physique : chronomètres, mètre rubans, handgrip, ergocycle à jambes.

Modalités d'évaluation :

Les connaissances acquises lors des ateliers 'Formation' du CNP-APA 2019 sont évaluées par questionnaire à choix multiple (QCM) portant sur l'ensemble des thèmes abordés lors des différents ateliers. Les organisateurs prévoit qu'une attestation de présence au congrès et aux ateliers 'Formation' soit délivrée à chaque stagiaire.



ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

a) Frais individuels d'inscription

Ces frais couvrent l'inscription à la formation continue, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

	1 journée	2 journées
Inscription CNP-APA 2019 « Formation Continue ».	180 euros TTC	300 euros TTC

L'inscription comprend les temps de restauration, le pack de bienvenue et l'accès aux différentes conférences et ateliers pratiques. Pour toute inscription, un justificatif de présence vous sera délivré lors du congrès.

Le règlement complet est à transmettre à la SFP-APA avant le **14 juin 2019**.

Echéance de paiement : payable sous 60 jours post session de formation terminée / Pas d'escompte pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€.

Modalités de règlement : La facture est établie par **M. Lefranc Sébastien**, responsable budget CNP-APA 2019 et transmises à :

*Nom du contact référent de la structure cliente :

*Courriel :

*Tél. :

*Nom de l'entreprise cliente :

*Adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Siret :

*Nom du stagiaire :

*Prénom du stagiaire :



SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

	1 jour – le 13.06.2019 (180 euros)	1 jour – le 14.06.2019 (180 euros)	2 jours – les 13 et 14.06.2019 (300 euros)
Option choisie (cocher la case correspondante)			

**cocher l'option choisie par le stagiaire (1 jour ou 2 jours)*

Mention souhaitée par le client sur la facture :

b) Modalités de règlement :

Le règlement peut s'effectuer :

- Par chèque, à l'ordre de la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, à envoyer à l'adresse suivante :

Sébastien Lefranc, responsable financier CNP-APA 2019,
7, la Mesleraye 50400 saint Planchers.

- Par virement bancaire :

*CA LANGUEDOC 15/10/2018 MONTFERRIER LE LEZ 00514

*Tel. 0499614401 Fax. 0499614410

*Intitulé du Compte : ASSOCIATION SFP APA

*Code établissement 13506

*Code guichet : 10000

*Numéro de compte : 10460713000

*Clé RIB : 13506 10000 10460713000 31

*IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1350 6100 0010 4607 1300 031

*Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP835

La réservation de l'action de formation sera effective après confirmation du comité d'organisation par mail. La réception de la convention par la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, organisme de formation, doit intervenir au minimum avant le 12.06.2019 (Cachet de la poste faisant foi).

Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

7 La Mesleraye - 50400 Saint Planchers – France

www.sfp-apa.fr



ARTICLE 3 : DEDIT OU ABANDON

- a) La SFP-APA retiendra 50% du coût total de la formation en cas de résiliation de la présente convention par le client survenant à moins de 30 jours francs avant le début de l'action de formation au titre de dédommagement. La totalité des sommes versées seront retenues pour toute résiliation survenant dans les 7 jours francs précédant le début de la formation.
- b) En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, la totalité des sommes dues seront facturées.
- c) Les journées non réalisées et facturées ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.
- d) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 7 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature pour s'achever à l'issue de la prestation de formation, le 14/06/2019.

ARTICLE 5 : DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Instance de d'Avranches sera compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le Cliquez ici pour entrer une date.

Pour le client,
(Nom et qualité du signataire, cachet)

Pour la SFP-APA
(Nom et qualité du signataire, cachet)



ANNEXE 1. PROGRAMME CNP-APA 2019

JEUDI 13 JUIN 2019

8h30 - 9h15	ACCUEIL DES CONGRESSISTES	
9h15 - 9h30	OUVERTURE DU CNP-APA 2019	
9h30 - 10h00	Reconnaissance de l'enseignant en APA, où en sommes nous ?	
10h00 - 10h30	PAUSE POSTER	
10h30 - 12h00	Thématique	Activité Physique Adaptée durant la grossesse
	Thématique	Activité Physique Adaptée en psychiatrie
	Thématique	Appel à communication libre - à vous de jouer
	Table Ronde	Place et reconnaissance de l'enseignant en APA dans le secteur médico-social
12h00 - 14h00	REPAS	
14h00 - 15h30	Thématique	Apport du numérique dans la pratique d'Activité Physique Adaptée
	Thématique	Activité Physique Adaptée en Neurologie
	Thématique	Appel à communication libre - à vous de jouer
	Table Ronde	L'enseignant en APA au sein de la politique sport santé
15h30 - 16h00	PAUSE POSTER	
16h00 - 18h00	Atelier Pratique	Activité Physique Adaptée durant la grossesse
	Atelier Pratique	Les tests d'effort maximaux et sous-maximaux
	Atelier Pratique	Evaluation de la condition physique en neurologie
	Atelier Pratique	La marche nordique en pratique lors de séances d'Activité Physique Adaptée
	Atelier Pratique	Education thérapeutique et Activité Physique Adaptée
	Thématique	Appel à communication libre - à vous de jouer
	Table Ronde	Quelles évolutions pour l'enseignant en APA en libéral ?
18h00 - 20h30	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SFP-APA	
21h00 - 2h00	SURPRISE	

VENDREDI 14 JUIN 2019

8h45 - 9h30	ACCUEIL DES CONGRESSISTES	
9h30 - 10h00	Rapport INSERM sur l'activité physique et les maladies chroniques	
10h00 - 10h30	PAUSE POSTER	
10h30 - 12h00	Thématique	Activité Physique Adaptée et autisme
	Thématique	Changement de comportement : exemples d'initiatives sur le terrain
	Thématique	Appel à communication libre - à vous de jouer
	Table Ronde	Référentiel métier, déontologie, l'enseignant en APA selon la SFP-APA
12h00 - 14h00	REPAS	
14h00 - 15h30	Thématique	Activité Physique Adaptée post chirurgie de l'obésité
	Thématique	Activité Physique Adaptée en Rhumatologie
	Thématique	Appel à communication libre - à vous de jouer
	Table Ronde	Mieux connaître la SFP-APA
15h30 - 16h00	PAUSE POSTER	
16h00 - 18h00	Atelier Pratique	Les tests d'effort maximaux et sous-maximaux
	Atelier Pratique	Evaluation de la condition physique et handicap mental
	Atelier Pratique	Utilisation d'une épreuve d'effort
	Atelier Pratique	Evaluation de la condition physique en rhumatologie
	Atelier Pratique	Changement de comportement : par où commencer ?
	Thématique	Appel à communication libre - à vous de jouer
	Table Ronde	Quelle communication inter-professionnelle ?
18h00 - 18h30	CLOTÛRE DU CNP-APA 2019	